

S. 3.
Marie
Martel.

Le vingt-trois Octobre mil huit cent soixante-quatorze, nous, prêtre, curé, sousseigné, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie, fille légitime de Camille Martel, cultivateur, et de Aurore Bracoux, décidée, l'avant-veille, à l'âge d'un jour. furent présents à l'inhumation Clément S^e Orge et Emilien Martel qui ont déclaré ne savoir signer -

P. A. Lebrou, P^{re} curé.

B. 6.
Edouard
Plante.

Le vingt-cinq Octobre mil huit cent soixante-quatorze, nous, prêtre, curé, sousseigné, avons baptisé Edouard, né, le même jour, du légitime mariage de Jean-Baptiste Plante, cultivateur, et de Christine Langevin, de cette paroisse - Parrain, Edouard Lasselle, maraîcher, Christine Plante, qui, ainsi que le père, ont déclaré ne savoir signer -

P. A. Lebrou, P^{re} curé.

M. 2.
Olivier
Couturier
dit
Labonté
D
Georgine
Poirier.

Le vingt-sept Octobre mil huit cent soixante-quatorze, après la publication d'un ban de mariage faite au prône de notre onesse paroissiale et de celle de S^e Bonaventure, comme il appert par le certificat du Révérend Monsieur Alexis Desailniers, curé de la dite paroisse, en date du vingt-six du courant, où la dispense de deux bans, accordés, le vingt-deux du courant, par le Révérend Monsieur Napoléon Kérozek, Vicaire Lorrain, où aussi le consentement des parents, entre Olivier Couturier dit Labonté, cultivateur, fils majeur d'Olivier Couturier dit Labonté, cultivateur, et d'Iméranee Lalancette, de la paroisse de S^e Bonaventure, d'une part, et Georgine Poirier,

4
Dustinus Josephus
fille mineure d'Octave Poirier, cultivateur, et de Marie Bouk, de cette paroisse, d'autre part; ne s'étant découvert aucun empêchement, nous, prêtre, curé, sousseigné, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence d'Octave Poirier, père de l'épouse, et d'Olivier Couturier dit Labonté, père de l'époux, lesquels ont déclaré ne savoir signer - Les époux et autres ont signé avec nous -

Georgine Poirier
Olivier Labonté
Louis Tessier
Suzerine Poirier
Georgine Lasser
Emilie Couturier
E. Rose Couturier

P. A. Lebrou, P^{re} curé.

B. 7.
Marie
Jeanne
Clara
Lacourse.

Le vingt-sept Octobre mil huit cent soixante-quatorze, nous, prêtre, curé, sousseigné, avons baptisé Marie Jeanne Clara, née, la veille, du légitime mariage de Joseph Lacourse, cultivateur, et de Marie Ali, de la paroisse de S^e Bonaventure - Parrain, Pierre Martel, maraîcher, Mina Ali, qui ainsi que le père, ont déclaré ne savoir signer -

P. A. Lebrou, P^{re} curé.

B. 8.
Damial
Couturier
royer.

Le trente-un Octobre mil huit cent soixante-quatorze, nous, prêtre, curé, sousseigné, avons baptisé Damial, né, la veille, du légitime mariage d'Olivier Couturier, cultivateur, et de Catherine Ethier, de cette paroisse - Parrain, Charles Couturier, maraîcher, Victoire Ethier, qui ainsi que le père, ont déclaré ne savoir signer -

P. A. Lebrou, P^{re} curé.